

M. Qu Dongyu  
Directeur général  
Organisation des Nations unies pour l'alimentation et l'agriculture  
Nations Unies

Re : Réponse du Comité international de planification pour la souveraineté alimentaire à l'accord entre la FAO et CropLife

20 novembre 2020

Le Comité international de planification pour la souveraineté alimentaire (CIP) est une plateforme mondiale autonome et autoorganisée d'organisations de producteurs alimentaires à petite échelle et de travailleurs ruraux et de mouvements sociaux locaux dont l'objectif est de faire avancer le programme de souveraineté alimentaire au niveau régional et mondial. Plus de 6000 organisations et 300 millions de producteurs alimentaires à petite échelle s'autoorganisent par le biais du CIP, en partageant les principes et les six piliers de la Souveraineté alimentaire. Depuis 1996, le CIP a développé un dialogue efficace avec la FAO et, en 2002, il a signé un échange de lettres officiel avec la FAO en encourageant plusieurs milliers de producteurs alimentaires à petite échelle et leurs organisations à participer aux activités institutionnelles de la FAO.

Le CIP facilite le dialogue et le débat des producteurs alimentaires à petite échelle et des acteurs de la société civile, des gouvernements et des autres acteurs dans le domaine de la sécurité alimentaire et de la nutrition, en créant un espace de discussion autonome par rapport aux partis politiques, aux institutions, aux gouvernements et au secteur privé. Pour cette raison, le CIP tient un échange de lettres avec la FAO qui a commencé en 2003 (avec M. Jacques Diouf, 16 janvier 2016, TCD-DG/03/55) et a été renouvelé en 2013 (avec M. Graziano Da Silva, 24 juillet 2013, OPC-DG/13/924) et à nouveau en 2017 (avec M. Graziano Da Silva, 23 mai 2017, OPC-DG/17/405) et la dernière fois en 2019 (avec M. Graziano Da Silva, 3 avril 2019, PSP-DG/19/301).

L'échange de lettres avec le CIP souligne la nécessité de renforcer les principes présents dans la stratégie de la FAO pour le partenariat avec la société civile, dont les objectifs spécifiques sont les suivants a) engager un large éventail équitable d'OSC en partenariat avec la FAO, en assurant une représentation géographique équilibrée ; b) veiller à ce que les points de vue des pauvres et des marginalisés soient pris en compte dans les débats de politique générale de la FAO par l'intermédiaire de leurs OSC ; c) encourager des processus inclusifs de dialogue politique, de gestion technique et de partage de l'expertise et des connaissances ; et d) améliorer les connaissances et la capacité de la FAO à travailler en partenariat avec les OSC, conformément aux principes directeurs de cette stratégie.

Par cette lettre, le CIP souhaite faire part au Directeur général de ses préoccupations concernant le nouvel accord entre la FAO et CropLife, qui constitue une menace pour la sauvegarde de l'espace multilatéral, puisqu'il représente un conflit d'intérêts évident dans cet espace.

L'Acte constitutif de la FAO de 1945 est clair quant au rôle du Directeur Général qui, "sous le contrôle général de la Conférence et du Conseil, [...] a pleins pouvoirs et autorité pour diriger les travaux de l'Organisation". Cela signifie clairement que la FAO est un espace intergouvernemental dans lequel les pays doivent décider de l'orientation et de la décision de l'organisation. L'article XIII de l'Acte constitutif stipule que "la Conférence établit un règlement fixant la procédure à suivre pour assurer une consultation appropriée des gouvernements en ce qui concerne les relations entre l'Organisation et les institutions nationales ou les personnes privées".

En 2013, le Conseil de la FAO a approuvé la "Stratégie de la FAO pour les partenariats avec le secteur privé" (CL 146/LIM/5) qui stipule clairement que "compte tenu de la nature intergouvernementale de la FAO [...] l'Organisation a pour politique d'accorder au secteur privé des possibilités d'être entendu, en tant qu'observateur, et d'encourager le secteur privé à s'engager dans la mise en œuvre de ces normes, tout en assurant des sauvegardes adéquates et en garantissant la pleine indépendance des processus décisionnels de la FAO". En outre, "pour garantir que les partenariats ne compromettent pas la neutralité et l'impartialité de la FAO, la présente stratégie prévoit un processus d'évaluation des risques et un système de suivi et d'évaluation pour mesurer les résultats et l'impact des collaborations". Cela signifie que dans le cas où la FAO signerait un accord avec des entités privées, les pays membres devraient évaluer le partenariat et ses impacts probables.

Des centaines de millions de petits agriculteurs produisent aujourd'hui, dans les pays développés et en développement, plus de 80 % de la nourriture mondiale en termes de valeur, et cela en travaillent sur le 53 % des terres agricoles (FAO, 2014. La situation mondiale de l'alimentation et de l'agriculture. L'innovation dans l'agriculture familiale, Rome, FAO). L'agroécologie paysanne pratiquée par la plupart d'entre eux est leur secret. Elle est basée sur les connaissances traditionnelles et les innovations des communautés paysannes et indigènes qui enrichissent quotidiennement leurs sols en carbone et n'utilisent que des préparations naturelles au lieu de gaspiller les combustibles fossiles et d'empoisonner l'alimentation humaine et l'environnement avec des pesticides toxiques. Ces petits paysans manquent de ressources car ils nourrissent les populations appauvries par le 1% le plus riche qui monopolise le 99% des richesses disponibles. Les systèmes alimentaires agro-écologiques n'ont pas besoin d'être remodelés, mais soutenus et développés d'abord par une répartition équitable des richesses et des ressources entre tous.

CropLife International rassemble les entreprises transnationales qui fournissent à l'agriculture industrielle des millions de tonnes de pesticides toxiques et de technologies génétiques qui détruisent la biodiversité en violant les barrières naturelles de l'évolution. Cette agriculture industrielle ne produit qu'un quart de la nourriture disponible sur la planète en utilisant les trois quarts des terres et des ressources en eau disponibles, et d'immenses quantités de combustibles fossiles qui réchauffent la terre. Peu productive par unité de surface, elle détruit les sols, les forêts et le climat. Les technologies numériques ne feront que contribuer à pousser les paysans dans le chômage et la misère pour être remplacés par des robots conçus pour rationaliser cette destruction de tout ce qui permet la vie humaine. En tant que gros consommateurs de combustibles fossiles et de terres rares, ils ne feront qu'aggraver la crise climatique et la destruction de l'environnement. L'objectif principal de l'agriculture numérique est de donner à un tout petit nombre d'entreprises transnationales la capacité de contrôler toute la chaîne alimentaire, des semences et des animaux génétiquement modifiés aux moyens de paiement des consommateurs solvables auxquels elle imposera une alimentation de plus en plus artificielle. Elle veut ainsi offrir à ces sociétés, qui sont beaucoup plus puissantes et plus prospères que la plupart des États, le contrôle de toutes les politiques alimentaires publiques. L'avidité sans fin de leurs actionnaires annonce la multiplication des crises alimentaires délibérément générées par la spéculation financière sur la monopolisation des données numériques, de la terre et de l'accès à l'eau, sur les droits de licence pour l'utilisation des semences et des animaux

"améliorés" sur les marchés à terme et les stocks alimentaires. Le partenariat de la FAO avec CropLife International mène le loup à la bergerie pour lui permettre de détruire plus rapidement la gouvernance alimentaire multilatérale, la sécurité alimentaire mondiale et la souveraineté alimentaire des peuples. Plus généralement, le rôle que joue la croissante présence des industries internationales qui dominent le contrôle des ressources génétiques, la numérisation et la chaîne de valeur agroalimentaire mondiale, efface toute aspiration à la neutralité de la FAO, neutralité nécessaire pour protéger les intérêts des États membres, notamment ceux des pays les plus pauvres.

La chaîne alimentaire industrielle mondialisée ne doit pas être transformée, remodelée ou renforcée par la dématérialisation de la vie économique. Elle doit être supprimée pour faire place au développement de l'agroécologie paysanne. La vie, l'évolution naturelle et la biodiversité ne peuvent être ni réduites à des données numériques ni modélisées. L'"intelligence" artificielle peut certes offrir des indications, mais elles doivent être continuellement rectifiées car elles ne sont jamais exactes. Il est illusoire et dangereux d'imaginer qu'elle puisse régir le vivant. La bonne connaissance des écosystèmes naturels et agricoles, des organismes vivants qui y évoluent et des phénomènes naturels qui les affectent est entre les mains des communautés paysannes et indigènes qui y vivent, y travaillent et s'y développent quotidiennement. Cette connaissance est inaccessible aux bips désincarnés des algorithmes numériques incapables d'en percevoir la complexité.

L'avenir de l'alimentation dépend de la protection des connaissances et des innovations paysannes et de leur développement, et non de leur réduction à quelques informations numériques séquentielles brevetées pour interdire aux paysans de continuer à les utiliser, les échanger et les vendre.

Pour éradiquer la faim et la malnutrition, l'engagement politique et des alliances significatives avec les principaux acteurs sont essentiels. Toutefois, seule une collaboration efficace avec les gouvernements, la société civile, les organisations représentant les producteurs alimentaires, principalement les producteurs à petite échelle, le secteur privé, les universités, les centres de recherche et les coopératives ; et l'utilisation des connaissances et des avantages comparatifs de chacun, permettront de vaincre l'insécurité alimentaire. Cet accord avec CropLife, tout comme le rôle plus central du secteur privé dans la FAO, va entièrement dans le sens d'un déséquilibre qui créera des obstacles dans la lutte contre la faim.

La société civile sous toutes ses formes - mouvements sociaux, organisations constituées de membres, organisations non gouvernementales et associations formelles et informelles - a démontré sa capacité à mobiliser, à faire campagne et à lancer des initiatives qui visent la justice sociale, le respect des droits de l'homme et une vie digne sans pauvreté ni faim. Mais outre leur travail de plaidoyer, les organisations de la société civile possèdent des connaissances techniques et de terrain qui sont à la fois spécifiques au contexte et importantes au niveau mondial. Leurs préoccupations et leur travail coïncident souvent avec le travail et le mandat de la FAO.

Il a été démontré que la création de forums plus inclusifs où les parties prenantes peuvent s'exprimer a aidé certains pays à faire des progrès dans la réduction de la faim. Ces forums ont permis une plus grande participation, transparence, inclusion et pluralité dans les discussions politiques, ce qui finalement a permis une plus grande prise des décisions par les populations affectées. Ce type d'accords avec des sociétés privées puissantes et dominantes brisera cette pluralité au profit d'intérêts économiques particuliers qui détruiront le multilatéralisme qui caractérise la FAO et sa crédibilité.

C'est pourquoi, par la présente lettre, le CIP souhaite transmettre les recommandations suivantes au Directeur général :

- L'accord entre la FAO et CropLife devrait être retiré, demandant une évaluation officielle des pays membres de la FAO sur sa contribution aux objectifs de la FAO et le respect des processus en cours.
- La FAO devrait respecter et mettre en œuvre la stratégie de la FAO pour le partenariat avec la société civile, ainsi que la stratégie de la FAO pour le partenariat avec le secteur privé.
- La FAO et ses États membres devraient rappeler que les producteurs alimentaires à petite échelle ne relèvent pas du secteur privé, même si, en principe, les organisations de producteurs alimentaires relèvent de la stratégie du secteur privé ; toutefois, les organisations de petits producteurs alimentaires respectent les critères applicables aux OSC.
- La nouvelle stratégie de la FAO pour le partenariat avec le secteur privé devrait être mise en œuvre en respectant la stratégie choisie en 2013, et sans créer de conflit ou de contradictions avec la stratégie de la FAO pour le partenariat avec la société civile.

Monsieur le Directeur Général, nous sommes impatients de vous entendre et nous sommes toujours prêts à présenter nos préoccupations pour défendre l'espace multilatéral de la FAO et son mandat.

Rome, le 20 novembre 2020

Le Comité de facilitation du CIP